

ÉLECTION PROFESSIONNELLES

1 - 8 DÉCEMBRE 2022

Je vote pour la liste UNSA & UnIPEF



CSA d'administration centrale du pôle ministériel

UNE INSTANCE ESSENTIELLE

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, vous serez appelés à **élire vos représentants** au sein du Comité Social d'Administration (CSA) d'administration centrale du pôle ministériel.

Rappelons l'importance de ce scrutin, compte tenu des nombreuses compétences dévolues aux comités sociaux d'administrations, qui cumulent désormais celles des anciens comités techniques (CT) et celles des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les CSA sont appelés à se prononcer aussi bien sur les questions liées à l'organisation et au fonctionnement des services, que sur celles ayant trait à l'environnement de travail des agents, mais également sur bien d'autres sujets comme les lignes directrices de gestion, la politique de rémunération, le temps de travail, la restauration collective...

Ce scrutin est déterminant puisqu'il n'y aura désormais plus d'instance de proximité en administration centrale, mais un seul CSA qui couvrira l'ensemble des services centraux.



UN SYNDICALISME POSITIF

L'UNSA et l'UnIPEF sont attachées à un **dialogue social de qualité et constructif**.

Celui-ci ne doit pas être un vain mot ou un enjeu de communication, mais permettre d'avancer réellement sur les sujets impactant la vie des agents. À ce titre, le CSA d'administration centrale ne peut se limiter à être une chambre d'enregistrement, et doit être réellement une instance vivante et efficace de dialogue social.

Il doit permettre d'appréhender clairement les enjeux liés à l'évolution des services et d'aboutir à des orientations et des mesures claires pour l'**amélioration** des conditions de travail et de reconnaissance des agents.

L'UNSA et l'UnIPEF chercheront toujours des solutions dans le cadre d'une concertation authentique au bénéfice de tous.

DÉFENDRE LES PERSONNELS

S'agissant des réorganisations de services, sans être nécessairement opposées à des évolutions parfois nécessaires, **l'UNSA et l'UnIPEF** considèrent qu'elles doivent faire sens tant pour les agents que pour le collectif, et s'exercer de façon **transparente** et **concertée** sur l'ensemble du processus.

Elles doivent reposer sur des diagnostics de départ bien établis, de réelles études d'impact et des objectifs clairs, répondant tant aux nécessités des politiques publiques qu'au besoin des citoyens.

Il est essentiel que les services concernés conservent aussi **les moyens nécessaires** à l'accomplissement de leurs missions, à l'heure même où les enjeux climatiques et environnementaux pèsent de plus en plus sur notre quotidien.

Enfin, les réorganisations ne doivent pas non plus constituer un frein aux **carrières** des agents en réduisant leurs possibilités de **promotions** ou de **mobilités** et en laissant sur le côté des agents qui donnaient satisfaction dans l'organisation antérieure.



À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Les risques psycho-sociaux (RPS) demeurent par ailleurs un enjeu majeur dans nos services et doivent faire plus que jamais l'objet d'une prise en compte renforcée, tant au plan individuel que pour un collectif de travail.

L'UNSA et l'UnIPEF sont fondamentalement attachées à leur prévention et à l'identification de leurs causes. La cartographie des RPS doit être maintenue à jour sur l'ensemble des services centraux et la sensibilisation de l'encadrement assurée dans la durée. Les situations sensibles doivent faire l'objet d'un suivi particulier, tout comme celles des agents qui travaillent en site distant ou à domicile, qui peuvent rencontrer des difficultés spécifiques.

Les nouveaux modes de travail, renforcés depuis la crise sanitaire, doivent être organisés pour permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle. **L'UNSA et l'UnIPEF** appellent également à une application pleine et entière dans les services d'administration centrale de l'accord national relatif au télétravail. Le règlement intérieur relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail en administration centrale devra être ajusté pour, notamment, tenir compte de ces nouvelles modalités de travail. Par ailleurs, **l'UNSA et l'UnIPEF** demandent une revalorisation du forfait de 2,50€/jour pour prendre en compte la réalité des coûts induits par le travail à domicile.

L'action sociale de l'administration centrale connaît par ailleurs une dégradation de ses moyens avec une diminution continue des crédits qui lui sont alloués sans qu'une politique sociale soit affichée clairement, ce qui n'est pas acceptable. **L'UNSA et l'UnIPEF** s'élèvent contre cette tendance qui ne permet pas de faire face à des besoins de plus en plus croissants des agents. L'action sociale doit disposer des moyens nécessaires !

L'UNSA et l'UnIPEF restent par ailleurs très attachées à une prise en compte accrue du handicap au sein des services centraux, à l'absence de discrimination dans les promotions et les mobilités pour les agents en situation de handicap, et à l'aménagement de leur poste de travail.

L'UNSA et l'UnIPEF resteront très vigilantes sur les différents types de discrimination et luttera notamment contre l'opacité des décisions individuelles (mobilités, promotions...).

**Au CSA d'administration centrale, l'UNSA et l'UnIPEF sauront défendre vos intérêts !
En décembre, faites triompher vos exigences ! VOTEZ pour la liste UNSA & UnIPEF !**



Pour en savoir plus, retrouvez-nous :

unsa.dev unipef.org

